



CONTROLES TECHNIQUES

MISSIONS

La DRIRE est chargée de réaliser les contrôles techniques de sécurité des véhicules, des équipements sous pression et des canalisations afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Elle est aussi chargée du contrôle des instruments de mesure afin d'assurer la loyauté des transactions commerciales et la protection des personnes.

Pour cela, elle a compétence dans les domaines suivants :

- ☀ la réception des véhicules neufs ou modifiés et le contrôle de conformité des visites techniques périodiques des véhicules,
- ☀ la vérification de la conformité à la réglementation des équipements sous pression et des canalisations, ainsi que la surveillance du marché pour les appareils fabriqués selon les dispositions des directives européennes applicables,
- ☀ l'examen de type des instruments de mesure en fabrication, la vérification primitive des instruments neufs ou réparés et les contrôles en service ainsi que la surveillance du marché pour les instruments fabriqués selon les dispositions des directives européennes applicables.

La DRIRE intervient :

- ☀ soit en effectuant directement les contrôles : c'est toujours le cas pour les délivrances de certificats de conformité et les réceptions de véhicules modifiés ou transformés,
- ☀ soit en effectuant une surveillance des organismes agréés, habilités délégués et des entreprises qui ont été reconnues par la DRIRE pour réaliser elles-mêmes ces contrôles : c'est le cas pour les centres de contrôle des véhicules légers et lourds, les équipements sous pression et les instruments de mesure.

Elle assure aussi la surveillance du parc des équipements en service (instruments de mesure, équipements sous pression, canalisations).

BILAN 2006

Contrôle des instruments de mesure

- ☀ La DRIRE a réalisé en 2006 la surveillance des 150 organismes agréés intervenant en Poitou-Charentes avec 88 visites de supervision et 124 visites approfondies. 7 audits dont un audit de renouvellement ont été effectués avant délivrance d'un nouvel agrément.
- ☀ Une journée d'information pour les organismes assurant le contrôle des instruments de pesage a été organisée à Angoulême le 20 octobre 2006 suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation sur le contrôle en service des instruments de pesage à fonctionnement automatique.
- ☀ La DRIRE a piloté en 2006 une expérimentation de pôle de compétence interrégional métrologie pour les 4 DRIRE Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.
- ☀ Une plaquette de communication à destination des détenteurs et utilisateurs d'instruments de mesure pour les transactions commerciales a été réalisée pour leur rappeler leurs obligations (contrôle périodique).



Dans le cadre d'une opération nationale, dite coup de poing, la DRIRE a effectué pendant deux semaines, du 25 septembre au 6 octobre 2006, le contrôle de 1033 balances de comptoir pour la vente directe au public. 62 avertissements ont été émis et 16 avis de procès-verbal.

→ Instruments de mesure

• SURVEILLANCE DES ORGANISMES

150 organismes agréés
7 audits des organismes agréés
127 visites de surveillance réalisées
88 visites de supervision de contrôleurs
275 remarques émises

• SURVEILLANCE DU PARC D'INSTRUMENTS EN SERVICE

1 650 instruments contrôlés
200 avertissements
2 procès-verbaux

Sûreté des équipements sous pression

- La réglementation nationale a été profondément modifiée avec la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'exploitation des équipements sous pression en service. Le contrôle de ces ESP est confié à trois organismes habilités au niveau national (Bureau Véritas, GAPAVE et ASAP).
- La DRIRE a assuré la surveillance de ces organismes : 16 visites en agence (avec un contrôle organisationnel et un contrôle de dossiers) et 11 visites de supervision de contrôleurs.
- La DRIRE a aussi assuré la surveillance d'équipements sous pression en service dans 3 entreprises. Cette action sera accentuée en 2007.
- 92 déclarations de mise en service d'équipements sous pression neufs ont été enregistrées, dans le cadre de la surveillance du marché.



Installation de cogénération Bonilait Protéines (86)

Le circuit vapeur des installations de cogénération (générateur de vapeur et tuyauteries) doit être réglementairement déclaré à la DRIRE et contrôlé périodiquement par un organisme habilité, la DRIRE assurant la surveillance de cet organisme.

Contrôle des canalisations

- Pour mieux assurer la sécurité des tiers, une évolution réglementaire importante est intervenue à l'été 2006 : elle est relative à la sécurité des canalisations de transport avec de nouvelles dispositions applicables pour les nouvelles canalisations mais aussi la mise en conformité technique des ouvrages existant sur trois ans.
- Ainsi la DRIRE devra assurer la conformité des études de sécurité qui doivent être réalisées par les transports. De plus elle concerne la maîtrise de l'urbanisation et définit les porters à connaissance des maires par les préfets des canalisations qui traversent leur commune.



Raccord de canalisation en fonte grise

Suite à l'accident dû à la cassure de canalisations de gaz en fonte grise à Mulhouse le 26 décembre 2004, un programme national de résorption de ces types de canalisations a été défini par arrêté ministériel. Dans toutes les zones sensibles les canalisations devaient être remplacées. En Poitou-Charentes, la DRIRE a veillé au respect de ce programme par Gaz de France, et toutes les canalisations, soit 16835 m, ont été remplacées au 31 décembre 2006.

→ Equipements sous pression

• SURVEILLANCE DES 3 ORGANISMES

- 16** visites de surveillance réalisées
- 11** visites de supervision de contrôleurs
- 4** revues de contrat des organismes habilités
- 92** enregistrements des déclarations de mise en service

→ Canalisations de gaz

16 835 mètres de canalisations en fonte grise remplacés



CONTROLES TECHNIQUES

BILAN 2006

Contrôle technique des véhicules

Depuis le début de l'année 2006, la DRIRE agrée les centres de contrôle de véhicules par délégation des 4 préfets de département. Elle a aussi assuré la surveillance de ces centres : 45 visites des centres de contrôles de véhicules légers, 10 visites des centres de contrôles de véhicules lourds, 454 visites de supervision des contrôleurs.

De nombreuses remarques ont été formulées mais aucune proposition de sanction n'a été émise.

L'évolution de la réglementation permet maintenant aux carrossiers qualifiés par l'UTAC, de délivrer eux-mêmes des certificats de conformité initiaux (CCI). Une réunion d'information a été organisée à leur attention pour leur présenter ces nouvelles dispositions.

Le secteur d'activité de fabrication de véhicules et citernes de transports de matières dangereuses est important en Poitou-Charentes. Il a connu des difficultés en 2005 et 2006. La DRIRE réalise la réception des véhicules neufs, s'assure de la conformité au règlement sur les matières dangereuses et surveille les organismes agréés qui réalisent les contrôles.

La mise en œuvre des nouveaux certificats d'immatriculation européens a nécessité la mise à jour de nombreux dossiers de réception par type de véhicule des constructeurs de Poitou-Charentes.



Réception par type de véhicules et matériels agricoles SIAM et GYRAX (86)

PRIORITÉS

2007

→ Véhicules

Continuer à assurer les délivrances de certificats, d'attestations ou de réceptions de véhicules dans les délais affichés.

Assurer l'instruction des demandes d'agrément et le suivi des centres de contrôle de véhicules légers et lourds.

Effectuer la mise à jour des réceptions complexes du fait de la mise en œuvre de la réglementation européenne.

Renforcer l'harmonisation des pratiques entre les agents de la DRIRE sur ses dossiers.

→ Canalisations

Mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur la sécurité des canalisations (recensement et mise à jour des canalisations, examen des études de sécurité, porters à connaissance des collectivités locales).

→ Équipements sous pression

Assurer la surveillance des organismes de contrôle nationaux habilités.

Développer la surveillance du parc des appareils détenus dans les entreprises et des appareils en situation irrégulière.

Suivre l'activité du SIR (Service d'Inspection Reconnu) de Rhodia à Melle (Deux-Sèvres).

→ Métrologie légale

Assurer la surveillance des organismes agréés pour le contrôle des instruments de mesure.

Développer la surveillance du parc des instruments en service.

Piloter le pôle de compétence expérimental interrégional Sud Ouest.

→ Véhicules

• SURVEILLANCE DES CCVL

174 organismes

44 visites de surveillance réalisées

• SURVEILLANCE DES CCVPL

14 organismes

10 visites de surveillance réalisées

454 visites de supervision de contrôleurs

• OPÉRATIONS DE RÉCEPTIONS DE VÉHICULES NEUFS OU MODIFIÉS

545 identifications de véhicules importés

652 certificats de conformité

1 417 réceptions à titre isolé

161 réceptions par type